

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 AOUT 2016

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	9
Nombre de votants	11

L'an deux mille seize, le mardi 9 août à 20 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Pascal BAUDIN, Sylvain ICHARD, Philippe EXCOFFIER, Éric TALLIA.

Absents ayant donné procuration : Romary DESMOUGIN à Alexandre ALBRIEUX, Marie Paule FAUGERAS à Alexandra BAUDIN

Date de convocation : 2/08/2016.

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

I – ADAP (Agendas d'Accessibilité Programmée)

Monsieur Bernard EXCOFFIER, adjoint aux travaux, rappelle que les gestionnaires des ERP (Etablissements Recevant du Public) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1^{er} janvier 2016, en toute sécurité juridique. L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le dossier d'Ad'AP est désormais achevé. Concernant les 10 bâtiments, il prévoit une programmation de travaux sur 5 ans pour la quasi-unanimité des ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées. Le coût estimé est 687 700 €HT. Cet agenda doit désormais être déposé en préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune ; et autorise le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet.

II – AFFAIRES FONCIERES

- Cession à la Commune d'une partie de la parcelle cadastrée B 2012

Lecture du courrier de Monsieur Augustin NORAZ représentant les copropriétaires de la parcelle cadastrée B 2012, qui souhaite céder à la commune pour l'euro symbolique une partie de ladite parcelle située sur la place du village. Ceci dans le cadre de l'aménagement de la rue centrale de Valmeinier Villages.

Accord de principe

III – PERSONNEL COMMUNAL

-Exercice du travail à temps partiel

Un agent communal désire continuer à travailler à 80 %.

Le temps partiel de droit est accordé dans la limite des 3 ans de l'enfant. Au-delà, il s'agit d'un temps partiel sur autorisation.

La durée de cette autorisation est fixée à un an et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans.

Approuvé à l'unanimité.

-Recrutement d'un agent contractuel

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'embaucher un agent contractuel pour palier au travail des agents en arrêt maladie.

Il propose de recruter cet agent sous forme de contrat aidé, à temps complet du 12 septembre 2016 au 12 septembre 2017 au grade d'adjoint technique territorial 2ème classe 1^{er} échelon (IB 330, IM 316).

Approuvé à l'unanimité.

IV – RAPPORTS ANNUELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

– Rapport annuel de l'eau potable

Monsieur l'adjoint aux travaux donne lecture du rapport annuel 2015 relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable sur le territoire de notre commune.

Ce document est préparé par nos services techniques avec l'aide de la Direction Départementale des Territoires de la Savoie.

Tarif de l'eau 1.80 €/m³ pour 120 m³ (sans les abonnements et les taxes). Le service de l'eau potable dessert 547 abonnés au 31/12/2015.

Approuvé à l'unanimité.

– Rapport annuel de l'assainissement collectif

Monsieur l'adjoint aux travaux donne lecture du rapport annuel 2015 relatif à l'assainissement collectif.

Le coût au m³ s'élève à 1.03 € pour 120 m³ (sans les abonnements et les taxes).

Les performances du traitement des eaux usées n'incombent pas à la Commune mais à la Communauté de Communes. La Commune ne s'occupe que de la collecte et du transport.

Le service de l'assainissement dessert 512 abonnés au 31/12/2015.

Approuvé à l'unanimité.

V – RAPPORT ANNUEL AU CONCEDANT 2015 -2016

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel au concédant remis par la SEMVAL.

Nous constatons une légère hausse du chiffre d'affaire par rapport à l'année précédente.

La saison 2015/2016 se caractérise par un manque d'enneigement naturel en début de saison.

Le nombre total de passages sur les remontées mécaniques est en baisse.

Approuvé à l'unanimité

VI – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

– Communauté de Commune Maurienne Galibier présenté par Philippe BAUDIN et Alexandra BAUDIN

Dans le cadre de la loi NOTRe, Monsieur le Maire présente les compétences obligatoires qui devront être prochainement transférées à la Communauté de commune, à savoir : l'eau (2020), l'assainissement (2018), la promotion du tourisme (2017).

Afin que l'Office du Tourisme conserve cette dernière compétence, il convient d'instruire deux dossiers avant le 1^{er} janvier 2017, l'un pour demander le classement de la station en 'station classée de tourisme' et le second pour demander le classement de l'Office du Tourisme en catégorie 1.

Approuvé à l'unanimité

VII– QUESTIONS DIVERSES

-Modification des membres de la commission paritaire du marché communal

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 38-05-2016 en date du 23 mai 2016 concernant la création du marché communal ainsi que les membres de la Commission Paritaire :

- représentants de la Commune de Valmeinier (titulaire Isabelle GORIN – suppléante Marie Paule FAUGERAS)
- représentants des commerçants (Titulaire Stéphane LEVAVASSEUR – Suppléant Éric TALLIA)

Il informe le Conseil Municipal que Madame Isabelle GORIN souhaite se retirer de cette commission et propose de la remplacer par Monsieur Philippe EXCOFFIER.

Approuvé à l'unanimité

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

L'Association Cantonale d'Animation de St Michel de Maurienne a recruté un agent d'accueil et un agent de développement.

Problème de générateur au refuge des Marches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45